

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTIONS

1835 (LVI). Questions relatives à la population

Le Conseil économique et social.

Ayant examiné les rapports de la Commission de la population sur sa dix-septième session¹ et sur sa troisième session extraordinaire²,

1. *Prend acte avec satisfaction* desdits rapports et félicite la Commission de la population de ses travaux;

2. *Approuve* les dispositions préparatoires prises en vue de la Conférence mondiale de la population, qui doit se tenir à Bucarest du 19 au 30 août 1974, et exprime sa gratitude au Gouvernement de la République socialiste de Roumanie et au secrétaire général de la Conférence;

3. *Prie* le secrétaire général de la Conférence mondiale de la population, 1974 d'inviter des représentants des mouvements de libération actuellement reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et/ou par la Ligue des Etats arabes à participer à la Conférence sans droit de vote;

4. *Autorise* le secrétaire général de la Conférence, sous réserve des vues exprimées au Conseil lors de l'examen de cette question, à inviter :

a) Le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam à participer pleinement à la Conférence;

b) Le Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée à participer à la Conférence à titre d'observateur;

c) Les organisations intergouvernementales énumérées dans le rapport de la Commission de la population sur sa troisième session extraordinaire³ et les banques régionales de développement à se faire représenter à la Conférence par des observateurs;

d) Les institutions spécialisées intéressées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à envoyer des représentants à la Conférence;

e) Les organisations non gouvernementales énumérées dans ledit rapport⁴ et dans la note du Secrétaire général⁵ à se faire représenter par des observateurs;

5. *Autorise en outre* le secrétaire général de la Conférence à inviter d'autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-sixième session, Supplément n° 3 (E/5444).

² *Ibid.*, Supplément n° 3 A (E/5462).

³ *Ibid.*, annexe IV, al. a.

⁴ *Ibid.*, al. b.

⁵ E/5481.

du Conseil économique et social qui pourront en exprimer le désir à se faire représenter à la Conférence par des observateurs;

6. *Considère* que l'on peut s'attendre à ce que les résultats de la Conférence constituent une importante contribution aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale qui serait convoquée conformément à la résolution 3172 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, et donc à l'Assemblée même;

7. *Approuve* comme règlement intérieur provisoire de la Conférence le texte de l'avant-projet révisé de règlement intérieur⁶, qui comprend les amendements proposés par le Secrétariat aux articles 6, 10, 11, 12 et 14 ainsi que l'annexe relative à la question du consensus recommandée par la Commission de la population;

8. *Prend acte* de la recommandation de la Commission de la population tendant à ce que, vu la date à laquelle se tiendra la Conférence mondiale de la population, la dix-huitième session ordinaire de la Commission soit reportée au début du printemps de 1975.

1895^c séance plénière
14 mai 1974

1836 (LVI). Mesures d'urgence concernant l'offre d'engrais et de pesticides

Le Conseil économique et social,

Conscient de ce que plus d'un quart de l'humanité a à peine de quoi vivre,

Notant que la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant en produits alimentaires est une question de la plus haute priorité pour tous les pays et en particulier pour les pays en voie de développement,

Notant en outre que la plupart des pays en voie de développement ont à faire face aux graves problèmes de la pénurie de produits alimentaires et de la hausse rapide des prix de ces produits, qui entraînent la malnutrition, la menace de la famine se rapprochant de plus en plus,

Reconnaissant que les gouvernements de nombreux pays en voie de développement ont des difficultés à obtenir les quantités requises d'engrais à des prix raisonnables,

Reconnaissant que tous les obstacles qui entravent l'augmentation de la production de produits alimentaires devraient immédiatement être éliminés,

⁶ E/5472.